

N° 733
30 AOÛT 2013

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

RENTRÉE SOUS HAUTE VIGILANCE



L'élan que devait susciter la Loi d'orientation et de programmation est retombé ; l'hommage rendu aux enseignants par le président de la République ne peut suffire : les personnels du second degré attendent de cette année des

mesures rapides, concrètes. La hausse démographique dans les collèges et lycées tempère fortement l'effet des créations de postes, les réformes de l'ère Chatel perdurent. Les dossiers ouverts par le ministre, tel que l'éducation prioritaire, tardent à déboucher sur des décisions et les personnels du second degré ont été superbement ignorés lors des négociations catégorielles.

Aussi la rentrée 2013 sera-t-elle une fois encore, celle

des attentes, mais aussi et surtout celle de l'impatience, de l'attention portée aux chantiers ouverts par Vincent Peillon sur le métier, le lycée, l'enseignement prioritaire.

Le SNES-FSU aura à cœur d'associer les collègues aux discussions, de renforcer l'unité du second degré nécessaire à la qualification des jeunes, de rendre à nos métiers leur attractivité par le biais de la revalorisation.

■ Frédérique Rolet, cosecrétaire générale

ACTION

GRÈVE POUR NOS RETRAITES !

Les annonces sur les retraites faites mardi 27 août par le Premier ministre peuvent se résumer assez simplement : on suit la ligne guidant les précédentes réformes, soit faire cotiser plus et plus longtemps l'ensemble des salariés. Ainsi, une fois de plus le choix a été fait de faire porter l'effort sur salariés et retraités alors que l'échec des réformes menées depuis 2003, leur incapacité à pérenniser le système par répartition, devaient conduire à d'autres choix. La FSU, reçue à deux reprises par Jean-Marc Ayrault, a insisté auprès de lui sur la nécessité de prendre en compte la réalité du travail, a exposé la situation des enseignants, et a exigé le retour sur le système de décote mortifère pour le niveau des pensions.

Ses interventions, faisant état de l'âge d'entrée dans le métier, de la production d'inégalités, ont été écoutées avec attention ; le Premier ministre a dû en tenir compte et décliné des mesures, même si elles sont loin de répondre aux besoins.

L'annonce avant l'été d'une mobilisation le 10 septembre réunissant CGT, Solidaires, FO et FSU a sans doute pesé sur le gouvernement, soucieux d'éviter une explosion sociale et l'a conduit à écarter

Suite page 2 ►►►

CETTE SEMAINE 3

- RÉFORME DES RETRAITES
- RECRUTEMENTS

ENJEUX 4-5

- LOI D'ORIENTATION
- CONDITIONS DE RENTRÉE
- LYCÉE
- COLLÈGE

MÉTIER-CARRIÈRES 6

- HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS
- TZR
- AFFECTATIONS STAGIAIRES
- CO-PSY

SUR LE TERRAIN 7-8

- AVENIR DES AVS
- CHARTE DE LA LAÏCITÉ
- GRÈCE
- RETRAITÉS

En cahier central
**LE GUIDE PRATIQUE
DE RENTRÉE P. I à IV**



Imposer d'autres choix pour sauver les retraites



**Grève et manifestations
le mardi 10 septembre**





ACTION GRÈVE POUR NOS RETRAITES

certaines mesures. Néanmoins, la réforme qui sera présentée au Conseil des ministres le 18 septembre va poursuivre la dégradation des conditions de retraites et le niveau des pensions.

Le discours convenu sur la fatalité qu'il y aurait à allonger le nombre d'années, étant donné l'allongement de la durée de vie, doit être battu en brèche. L'augmentation de la productivité, la production croissante de richesses sont des réalités, la lutte contre le chômage doit être une priorité. Ce sont toutes les sources de financement qui auraient dû être étudiées pour une réforme des retraites.

De même, la revalorisation des salaires devrait être une priorité du gouvernement et contribuer à la relance. Le gel pour la quatrième année du point d'indice, cœur de la rémunération des fonctionnaires, est inacceptable et une prochaine réunion des fédérations de fonctionnaires doit débattre de modalités de mobilisations sur le sujet. Cette problématique concerne les

personnels de l'Éducation nationale mais d'autres leviers doivent aussi être utilisés pour assurer une revalorisation de nos métiers alors que perdure la crise de recrutement. Le ministre de l'Éducation a promis d'ouvrir ce dossier, les personnels du second degré n'ayant bénéficié d'aucune amélioration l'an dernier.

Des discussions doivent avoir lieu sur le métier, les missions, les conditions de travail. Le SNES-FSU veillera à informer et consulter régulièrement les personnels, à obtenir des mesures allant dans le sens d'un allègement d'un temps de travail bien alourdi. Il est nécessaire de s'emparer de ces questions dans les établissements dès la prérentrée.

Dans le même temps, le SNES-FSU continuera à demander au ministre des inflexions de la réforme des lycées, l'année 2013-2014 devant être celle du bilan avant la réflexion sur une autre réforme.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

Publicité

Et si nous choisissions la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?

Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400 (0,10 € TTC/min en France métropolitaine)

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

DROITS ET LIBERTÉS QUAND ON SE SERT DES ROMS...



Cet été les expulsions de Roms ont continué partout en France mais le maire de Nice, Christian Estrosi, s'est distingué par la parole. Ainsi le 7 juillet déclarait-il à ce sujet : « J'appelle les maires de France à la révolte, quelque part, et à utiliser le mode d'emploi qui est le mien ». Et puis s'adressant à des gens du voyage de passage : « J'en ai maté d'autres, je vous materai » et en grand démocrate de continuer : « La première chose que je fais, c'est de vous mettre caméras partout, pour surveiller vos faits et gestes dans les quelques heures qui viennent. On va noter ceux qui rentrent, sortent, à quelle minute, à quel moment et ce que vous allez faire partout, dans la ville, dans la métropole, etc. ».

Les services de la mairie, comme ceux de l'État, n'ont proposé que des solutions de logement provisoires et encore qu'à une minorité. Ces propos, après ceux du « centriste » Bourdouleix, sont inqualifiables et n'ont qu'un seul but : draguer l'électorat du FN en vue des municipales (cf. *Le Canard enchaîné* du 21/08/13 et déclarations de Jean-Marie Le Pen sur les Roms... à Nice).

■ **Olivier Sillam**

FAIRE OBSTACLE AU FN

Le FN instrumentalise les faits liés à l'insécurité en tenant des propos haineux et anti-immigrés. Non, les étrangers ne sont pas des criminels : ils sont en majorité des victimes dans les quartiers ghettos où ils vivent et 19 % seulement des condamnations pénales concernent des étrangers, calcul qui comprend les infractions sur les titres de séjour.

Le FN a un discours qui se dit « social » : c'est une tricherie qui ne doit pas tromper les salariés. Oui, le FN ment. Le FN s'est rallié au droit au départ à la retraite à 60 ans avec 40 années de cotisation, avec contribution du capital au financement des retraites. Ne rêvez pas, le réveil sera douloureux car le FN refuse toute augmentation des recettes propres du système par répartition et soutient à fond le système par capitalisation. Comme il l'a fait en 2010 en traitant les manifestants d'émeutiers, le FN sera le premier à fustiger les syndicats en 2013.

Notre syndicalisme doit être porteur d'alternatives pour contrer cette entreprise de division du salariat qui œuvre contre son intérêt, il doit être porteur de propositions unitaires intersyndicales afin de rassembler pour faire obstacle à la montée de l'extrême droite.

■ **Odile Lhéritier**

« Les barricades sont les voix de ceux qu'on n'entend pas » MARTIN LUTHER KING

RÉFORME DES RETRAITES

UNE DÉSOLANTE CONTINUITÉ

C'est à trois semaines du Conseil des ministres examinant le projet de réforme des retraites que le gouvernement a rendu publiques les mesures qu'il retient. Cherchant à rassurer, il ne s'inscrit pas moins malheureusement dans la confirmation des réformes antérieures.

Le Premier ministre s'est voulu rassurant. Le gouvernement ne proposera aucun changement des règles pour les personnes qui vont partir à la retraite d'ici 2020. Il écarte la modification des règles des pensions de la Fonction publique ainsi que l'augmentation de la CSG et annonce une augmentation des cotisations de 0,3 point d'ici 2017. La date de revalorisation des pensions sera décalée de manière pérenne du 1^{er} avril au 1^{er} octobre. La majoration de pension des parents qui ont élevé trois enfants ou plus sera désormais imposable.

Limité au secteur privé, un compte individuel « pénibilité » sera mis en place sans que les critères retenus soient précisés et sans que les droits ouverts soient quantifiés. Enfin, au régime général, l'acquisition de trimestres sera facilitée pour les salariés qui exercent à temps incomplet, des femmes en majorité. Un mécanisme de pilotage qui n'est pas encore précisé sera mis en place, permettant d'agir si besoin pour assurer l'équilibre financier des régimes de retraite. La prudence est de mise aussi sur l'évolution des droits familiaux de retraite qu'il « faut réformer » pour les départs intervenant au-delà de 2020.

TRAVAILLER JUSQU'À 69 ANS ?

En confirmant la volonté d'allonger encore la durée de cotisation requise pour une pension à taux plein (43 ans pour la génération 1973) et en ne remettant pas en cause les bornes d'âge (62

ans pour l'ouverture du droit, 67 ans pour un départ sans décote) le gouvernement s'inscrit dans la continuité des réformes précédentes. La question de l'injustice même du système de décote reste entière et est totalement absente des propos du Premier ministre. Les nouvelles générations accédant à un emploi stable vers 26 ans seraient condamnées à travailler jusqu'à 69 ans ! À la question soulevée avec force par la FSU de validation des années d'étude, le gouvernement répond par une aide forfaitaire pour faciliter le rachat de quatre trimestres.

La grève et les manifestations du 10 septembre seront donc un moment essentiel pour imposer d'autres perspectives en matière de droits pour la retraite, pour l'évolution des pensions mais aussi pour nos salaires. Une nouvelle hausse des cotisations intervenant dans le contexte de gel des salaires de la Fonction publique déboucherait mécaniquement sur un nouveau recul du pouvoir d'achat.

■ Anne Féray



FINANCEMENT DES RETRAITES LES ALTERNATIVES EXISTENT

La doxa médiatique et les discours gouvernementaux invoquent les contraintes démographiques pour justifier une réforme régressive des retraites. Les causes du déficit de la branche vieillesse sont ailleurs. Des alternatives existent.

S'inscrivant dans le refus d'augmenter les financements de la branche vieillesse de la Sécurité sociale, les réformes des retraites conduites en France depuis 1993 ont été particulièrement sévères pour les salariés en imposant sans cesse un recul de leurs droits.

Les réformes brutales et injustes qui se sont succédé ont allongé la durée de vie requise au travail au détriment des jeunes qui peinent à y faire leur place, dégradé les conditions d'accès à la retraite à taux plein, baissé le montant des pensions, renforcé les inégalités... Mais elles n'ont rien réglé sur le fond et instillé le doute dans les esprits, notamment des générations futures, sur la capacité de notre système de retraite par répartition à perdurer.

Les besoins de financement pour équilibrer les comptes de la branche vieillesse à l'horizon 2020 ont été évalués à 20 milliards d'euros par le Conseil d'orientation des retraites.

LES VRAIES CAUSES DU DÉFICIT

Mais, contrairement à ce qu'on essaie de nous faire croire, ce « déficit » n'a pas grand chose à voir avec la démographie et l'allongement de l'espérance de vie. Il s'explique avant tout par le manque de ressources lié à une politique économique et sociale désastreuse qui détruit les emplois, comprime les salaires, multiplie les exonérations ou exemptions de cotisations sociales.

Après l'échec des réformes passées, il y a nécessité à redonner confiance aux salariés dans un système solidaire de retraite, à revenir sur les régressions antérieures et à ouvrir de nouveaux droits comme la prise en compte des années d'étude dans le calcul de la retraite, à garantir à toutes et à tous des pensions d'un niveau conforme aux attentes sociales.

FAIRE UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Âge de départ et taux de remplacement sont des choix de société qui doivent être arbitrés au terme d'un débat social. Pour le SNES et la FSU, l'objectif d'une retraite à taux plein à 60 ans pour tous avec un taux de remplacement de 75 % reste complètement d'actualité. Ils attendent donc non seulement du gouvernement qu'il renonce à tout allongement de la durée de cotisation mais aussi qu'il revienne sur l'âge légal de départ à la retraite fixé à 62 ans et sur le système de décote/surcote. Ils attendent des mesures novatrices qui prennent en compte les réalités du travail et la situation de l'emploi : aménagement des fins de carrière, rétablissement du dispositif de cessation progressive d'activité dès 55 ans, mesures urgentes pour les polypensionnés.

Tout cela a évidemment un coût qui nécessite de mobiliser les financements nécessaires : lutte contre l'évasion et la fraude sociales, hausse des cotisations et suppression des exonérations, mise à contribution des revenus financiers, modulation des cotisations des entreprises en fonction de leur politique d'emploi et de salaires...

■ Monique Daune

RECRUTEMENTS

LES BESOINS NE SERONT PAS TOUS COUVERTS

La hausse des recrutements est significative mais les objectifs ne sont pas atteints ce qui va peser lourd sur la rentrée.

La hausse des recrutements dans le second degré est significative (+ 19,9 %) mais l'objectif de + 30 % n'est pas atteint. Pour la troisième année consécutive, des postes offerts aux concours n'ont pas été pourvus (1 231 soit 14,4 %). À cela s'ajoutent 368 postes perdus, car des lauréats admis à plusieurs concours laissent leurs places vacantes, or aucune liste complémentaire n'a été ouverte pour compenser ces pertes.

De par les reports de stage et les affectations hors second degré, au final 6 445 stagiaires⁽¹⁾ issus des concours externes ont été affectés à cette rentrée.

UN DÉROULEMENT DES CONCOURS INTERNES ET RÉSERVÉS DÉPLORABLE

Entre les candidats admis rayés des listes faute d'éligibilité, l'attribution pour déterminer si tous les candidats sur listes complémentaires

seront recrutés et l'absence de formation en tant que stagiaire, les personnels précaires qui passaient les concours ont été fortement maltraités. De plus, 5,6 % des postes non pas été pourvus.

Les chiffres bruts officiels montrent une forte hausse des présents et des admissibles. En réalité, nombre de lauréats de la session 2013 s'étaient présentés et sont admissibles à la session anticipée 2014. Sur les 10 448 admissibles officiels, il ne reste plus de 7 548 admissibles réels.

En lettres classiques et modernes, en histoire-géographie et en mathématiques, des postes sont d'ores et déjà perdus.

Pour la rentrée 2013, il sera donc sans doute très difficile de pourvoir tous les postes dans toutes les disciplines, même en ayant recours aux admissibles des concours anticipés 2014 et à la masse de collègues non titulaires précaires qui restent sans formation !



RENDRE ATTRACTIFS NOS MÉTIERS

La hausse des recrutements et la diminution du temps de service des stagiaires dans un an sont des avancées. Mais pour réelle attractivité de nos métiers, d'autres mesures sont indispensables : revalorisation des salaires et des

conditions de travail, plan pluriannuel de recrutement, prérecrutements, aides aux AED et contractuels, réforme de la formation permettant une véritable initiation à la recherche.

■ Caroline Lechevallier

(1) Hors PLP et professeurs d'EPS.

Dates d'inscription aux concours 2014

Les inscriptions aux concours auront lieu sur le site <http://www.education.gouv.fr/siac2> ou par courrier :

- concours externes, internes et troisième concours : du 10 septembre 2013 (12 heures) au 22 octobre 2013 (17 heures) ;
- concours réservés : du 1^{er} octobre 2013 (12 heures) au 22 octobre 2013 (17 heures).

Conditions d'inscription aux concours 2014

Le décret n° 2013-768 du 23/08/2013, paru au JO du 27 août, modifie les conditions pour se présenter aux concours :

- pour tous : abrogation de l'exigence du CLES et du C2i2e ;
- CPE, CAPES/T externe : être inscrit au minimum en M1 quel qu'il soit ou dispensé de diplôme à la date des résultats d'admissibilité ;
- CAPES interne : avoir une licence et trois années de services publics.

Pas de changement pour :

- L'agrégation : il faut un M2 à la date des résultats d'admissibilité et, pour l'interne, être fonctionnaire avec cinq années de services publics. Les enseignants titulaires sont reconnus justifier cette condition de diplôme.
- Les CAPES réservés : aucune condition de diplôme mais des conditions d'éligibilité complexes (voir site du SNES-FSU et la note de service n° 2013-109 du 17-7-2013).

Retraites

Nombre moyen de trimestres validés à 30 ans :

46,2

pour ceux nés en 1950

31

pour ceux nés en 1978

« Ballotté, manipulé, automatisé, l'homme perd peu à peu la notion de son être » VACLAV HAVEL

LOI D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE PAS DE VRAIE RUPTURE

La loi pour la refondation de l'école de Vincent Peillon devait témoigner d'un tournant par rapport aux logiques antérieures et d'une vraie ambition pour l'Éducation. Finalement, la rupture n'est pas consommée et les nouveautés intégrées dans la loi s'avèrent même parfois très dangereuses.

La « Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » a été publiée le 9 juillet au *Journal Officiel*. Cette publication a été suivie de celle des premiers textes d'application. Le ministre a annoncé la poursuite des « chantiers » entamés (éducation prioritaire, collège, décrochage scolaire) et l'ouverture de nouveaux (métiers et parcours des personnels, contenus et organisation pédagogique du collège, réforme de la formation).

Les débats parlementaires ont maintenu les arbitrages issus de la consultation de l'été 2012, apporté des précisions sur quelques points (santé, service public du numérique, activités périscolaires, relation avec les collectivités territoriales), et validé les grands axes du projet initial.

La loi reste soumise aux contraintes budgétaires qui en ont limité l'ambition. Il s'ensuit une continuité avec la loi de 2005 – que le SNES-FSU récuse –, continuité qui a aussi des raisons idéologiques :

- le refus de porter la scolarité obligatoire à 18 ans qui, pourtant, aurait été un levier puissant de transformation démocratique et une réponse politique forte aux enjeux économiques et industriels, mais aussi à la demande sociale (plus de 90 % des jeunes d'une génération sont scolarisés au cours de leur 17^e année) ;
- l'enfermement dans l'idée que la rupture CM2/Sixième constituerait la cause essentielle des difficultés scolaires, sans produire aucune étude scientifique sérieuse validant cette analyse. Pourtant les débats ont fait émerger que la difficulté scolaire ne naît pas uniquement à l'entrée en Sixième ou au cours du collège, mais a essentiellement, et principalement en ce qui concerne les sorties sans qualification, ses racines dans le premier degré ;
- la volonté de maintenir l'idée d'un socle (même non défini) pour répondre à l'exigence sociale de transparence sur ce qui est enseigné et sembler garantir à tous un minimum acquis ;
- la difficulté à prendre à bras-le-corps les questions de la carte scolaire et de l'éducation prioritaire ;

LE CSP : un enjeu majeur

En ce qui concerne le CSP (Conseil supérieur des programmes), le décret d'installation a également été publié au *JO* de juillet, et le ministère a refusé d'intégrer la demande de la FSU d'y attacher un conseil consultatif permettant l'intervention des personnels tout au long de l'élaboration des programmes. Il a simplement accepté d'introduire l'obligation de « rédiger une charte des programmes qui précise la procédure d'élaboration des programmes, notamment les modalités de consultation des enseignants et des usagers ». Les nominations à ce Conseil devraient intervenir rapidement et le choix des personnalités sera une indication importante de l'orientation du travail qui sera mené. L'enjeu est d'importance puisque le CSP devra définir le contenu et les modalités d'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, avant d'entamer la rédaction des programmes scolaires. La FSU avait adressé à Alain Boissinot, chargé par le ministre de la réflexion sur la mise en place et le fonctionnement du CSP, une note, téléchargeable sur le site du SNES-FSU (www.snes.edu/Conseil-Superieur-des-Programmes.html). Elle s'adressera au président de cette instance dès qu'il sera nommé.

– l'absence de volonté de remettre en cause les dernières réformes du lycée, alors que toute la profession l'attendait.

DANGER POUR NOS MISSIONS ET NOS MÉTIERS

Les textes concernant l'articulation premier degré/second degré, présentés au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE), ont été publiés fin juillet. Prônant la cohérence d'un second degré allant de la Sixième à la Terminale et structuré par les enseignements disciplinaires, le SNES-FSU refuse la logique qui les inspire et appelle les personnels à s'investir dans les établissements pour faire échec aux conséquences que cette logique, si elle était mise en œuvre, aurait sur nos missions et nos métiers, et sur la qualité de la formation pour les jeunes. ■ Roland Hubert

ARTICULATION CM2/SIXIÈME : les cycles et leurs dangers

La loi prévoyant dans son annexe la création « d'un cycle associant le CM2 et la classe de sixième », le ministère a présenté au CSE un arrêté découpant la scolarité obligatoire (du CP à la Troisième) en cycles de trois ans, qui isole la Sixième dans le collège et place la classe de Troisième comme fin d'un cycle commençant en Cinquième. Le SNES-FSU a voté contre la création d'un cycle CM1/CM2/Sixième qui va au-delà de ce qu'annonçait la loi et définit de fait la classe de Sixième comme la fin de l'école élémentaire et non comme le début du second degré. Sans vraiment apporter de réponse crédible au problème des élèves qui arrivent au collège en grande difficulté scolaire et souvent sociale, ce cycle peut avoir des conséquences importantes sur nos statuts et nos conditions de service : tentative d'imposer des formes de polyvalence, échange contraint de service entre enseignants des deux degrés d'enseignement. L'articulation collège/lycée est par ailleurs totalement occultée et le SNES-FSU ne peut accepter cette vision du système éducatif qui, à l'encontre de la réalité sociale et des enjeux en terme de formation initiale des jeunes, fait coïncider collège et fin de scolarité obligatoire. Le texte a été publié au *JO* et il prévoit une mise en œuvre progressive : rentrée 2015 pour le CM1 et la Cinquième, rentrée 2017 pour la Sixième et la Troisième, classes de fin de cycle.

CONDITIONS DE RENTRÉE LES DIFFICULTÉS DEMEURENT

L'Éducation nationale a connu une véritable « saignée » sous la présidence de Sarkozy. Les mesures prises par le nouveau gouvernement sont largement insuffisantes pour empêcher que les difficultés persistent lors de la rentrée en 2013.

Si le ministère se félicite d'avoir « placé la rentrée 2012 sous le signe de la réparation et de l'urgence » et de mettre en œuvre pour « la rentrée 2013 [...] les priorités de la refondation », il est difficile d'espérer des améliorations notables des conditions de travail et d'étude dans nos établissements pour cette nouvelle rentrée. Certes, le second degré public a été doté de 4 000 emplois nouveaux au budget 2013. Mais les prévisions de structures finalisées à la veille des vacances montrent que ces créations auront des effets bien modestes sur l'ensemble des collèges et lycées. Pour nombre d'entre eux la

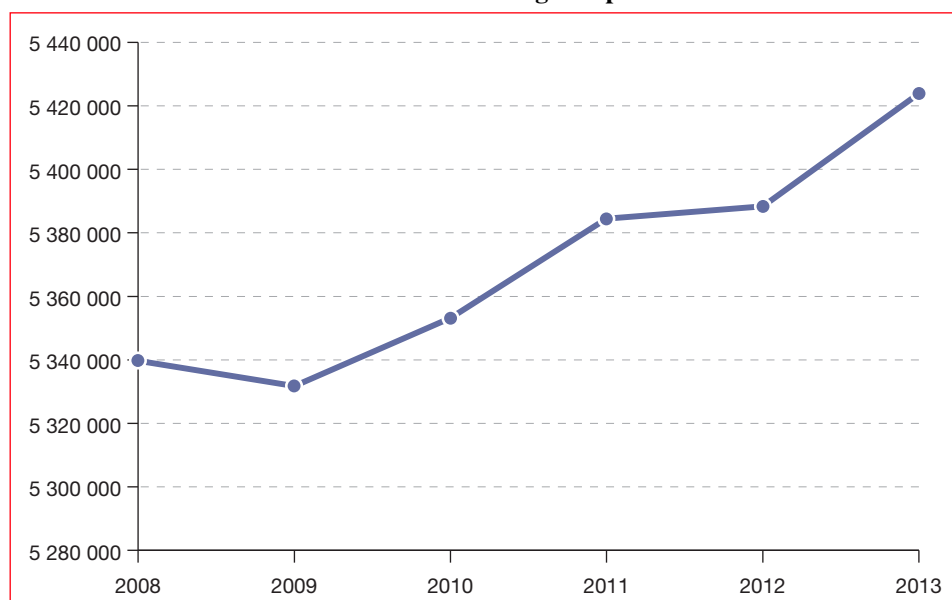
de « gisements » au travers du décompte des heures statutaires, multiplication des postes à compléments de service...

Les mesures prises face à la crise du recrutement ne sont pas à même d'inverser la tendance nos nouveaux collègues entreront dans le métier dans des conditions très difficiles, des classes pourraient se retrouver sans profs dès la rentrée.

VIES SCOLAIRES ENCORE FRAGILISÉES

S'ajoute à cela la suppression de 2 000 postes d'assistants d'éducation, soit l'équivalent du nombre de postes que le ministère a créés à la

Nombre d'élèves dans le second degré depuis la rentrée 2008



situation prévue pour la rentrée 2013 sera aussi dure que celle de la rentrée 2012.

Les 34 000 suppressions de postes subies entre 2007 et 2012 ont laissé le système exsangue alors que les augmentations d'effectifs seront de l'ordre de 35 000 élèves sur l'ensemble du second degré (hors post-bac), dont près de 29 000 dans le second degré public.

CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉTUDES DIFFICILES

Comme à la rentrée 2012, les stagiaires issus des concours 2013 auront un allègement de service de 3 heures mais les conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels resteront difficiles : 35 élèves par classe en lycée, 30 en collège et à peine moins dans les ÉCLAIR, taux d'heures supplémentaires à la hausse, recherche

rentrée 2012 dans le cadre des mesures d'urgence. De telles suppressions sont en totale contradiction avec les engagements pris par le gouvernement d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements durant le quinquennat. En annonçant dans le même temps la création de 10 000 emplois aidés pour les établissements du second degré, le ministre a reconnu l'insuffisance des moyens dont disposent aujourd'hui nos établissements pour assurer l'encadrement des élèves et l'aide aux devoirs. Mais la nature de ces emplois hypothèque la portée et l'efficacité de la mesure annoncée. Et une fois encore c'est le recours aux emplois les plus précaires qui est choisi.

Le SNES-FSU appelle les collègues à faire le point dès la prérentrée et à organiser les interventions nécessaires. ■ Fabienne Bellin

Évolution des emplois d'enseignants dans le second degré public depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012	LFR* 2012	2013	Bilan 2008-2013
Éducation nationale	- 11 200	- 13 500	- 16 000	- 16 000	- 14 000	6 778	8 781	- 55 141
Second degré public	- 8 830	- 6 500	- 7 000	- 4 800	- 6 550	1 600	4 112	- 27 968

* LFR : loi de finances rectificative, août 2012

Rentrée scolaire : quelques chiffres

1,2 %

Revalorisation de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS). Près de 5 millions d'enfants en bénéficient.

Hausse des dépenses de rentrée 2013 :

0,3 % selon le MEN

1,4 % selon Familles de France

1 sur 5

Nombre d'écoles primaires qui adoptent dès cette rentrée la réforme des rythmes scolaires

185 €

Coût moyen de la rentrée scolaire d'un élève en Sixième (source : UNAF)

1 231

Postes n'ont pas été pourvus aux concours externes en 2013

« La volonté des hommes contrarie souvent la bonne volonté du destin. » TRISTAN BERNARD

LYCÉE GUÈRE D'AMÉLIORATION

La rentrée 2013 dans les lycées marque peu de changements avec les années précédentes, sans guère d'amélioration des conditions d'enseignement et d'étude.

En termes de services et de taux d'encadrement, les difficultés des années précédentes sont reconduites : effectifs lourds en classes de Seconde et de Première, dotations globales étriquées compliquant l'organisation des groupes à effectif réduit et celle des emplois du temps, et mettant en péril le maintien de l'offre d'options. Devant l'insuffisance des créations de postes, les rectorats ont géré les flux d'élèves par des affectations ne correspondant pas aux vœux des familles et des redéploiements de postes mettant en difficulté les lycées touchés par les fermetures. Par ailleurs, en l'absence de consigne claire du ministère, il est probable que persistent les tentatives d'attaques sur les obligations de service : majoration pour groupes à effectifs restreints, refus d'attribution de l'heure de décharge pour la première chaire, difficulté pour obtenir les décharges de laboratoire, des pondérations de BTS.

Dès la prérentrée, il est indispensable de vérifier que les services des enseignants et les horaires des élèves sont réglementaires et conformes avec la répartition donnée en Conseil d'administration, et que les effectifs sont tenables. Dans le cas contraire, il faut intervenir auprès du chef d'établissement et du rectorat, au besoin

BAC 2013 : des ajustements nécessaires

Le taux de réussite au baccalauréat 2013 s'élève à 86,8 %, en hausse de 2,4 points par rapport à 2012. Que les élèves de Terminale soient plus nombreux que jamais à réussir l'examen peut être lu comme un indicateur de la qualité du travail des enseignants. Mais, plus encore que d'habitude, s'est posée la question des pressions hiérarchiques locales sur le travail des examinateurs et des jurys du baccalauréat, tentatives inacceptables qui doivent disparaître. Par ailleurs, cette session concernait la première génération de la réforme du lycée pour les séries générales et une partie des séries technologiques. Elle correspondait aussi à la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans. Des épreuves nouvelles ont posé problème, notamment en langues vivantes et en série technologique industrielle. Des ajustements rapides sont nécessaires. Rappelons enfin que 27 % d'une génération n'a pas le bac, ce qui continue d'être beaucoup trop.

avec l'aide de la section académique. Cette rentrée doit aussi être l'occasion de rappeler au ministre l'urgence de la remise à plat de la réforme qui n'a que trop tardé.

■ Valérie Sipahimalani

COLLÈGE RENTRÉE SOUS TENSION(S)

Cette « année de transition » pour le collège, après la publication de la loi d'orientation, ne verra pas d'amélioration des conditions d'enseignement. Le SNES-FSU appelle à se mobiliser pour que les textes d'application ne dénaturent pas le collège.

Malgré le rétablissement de postes pour cette rentrée, les dotations académiques ne permettent pas, loin s'en faut, de compenser la hausse démographique qui se poursuit au collège (voir p. 4) et les effectifs par classe resteront particulièrement importants, voire s'alourdiront encore dans la plupart des établissements. Pire, il apparaît déjà dans certaines académies que les effectifs attendus sont encore supérieurs aux prévisions. Or, les marges d'ajustement des DASEN ne permettent pas de créer les classes nécessaires. Souvent, ce sont seulement quelques heures qui sont accordées, bien insuffisantes. Avec en outre la suppression de nombre de postes d'AED et, en éducation prioritaire, d'Assistants Pédagogiques, avec la baisse des bourses et des fonds sociaux, la dégradation des conditions d'enseignement, d'encadrement et d'accompagnement des élèves et de leurs conditions de vie, cette rentrée promet une année difficile. D'autant que le faible taux d'encadrement en collège s'est effondré en France entre 1999 et 2010 alors qu'il progressait dans les autres pays de l'OCDE.

Pour le SNES-FSU, le collège doit avoir les moyens de mener tous les élèves sur la voie de la réussite, sans attendre les effets de la priorité au premier degré.

quelle est la pertinence de l'échange de service entre enseignants des premier et second degrés ? De telles mesures laissent ouvert le risque d'une mise en place progressive de l'École du Socle fondant dans une même entité premier degré et collège. Un tel continuum structurel dénaturerait le collège avec des effets majeurs sur les conditions de service des personnels.

Le SNES-FSU appelle les collègues à refuser toute précipitation dans la mise en place de ce conseil, et à exiger qu'une réflexion préalable soit menée dans les établissements.

■ Bruno Mer



© iStockphoto / Palto

ÉCOLES DU SOCLE : TOUT DANGER N'EST PAS ÉCARTÉ

Les textes d'application de la loi dite de refondation publiés cet été inscrivent le collège dans une direction inacceptable avec la définition d'un cycle CM1-CM2-Sixième, que la loi n'impose pas (voir p. 3), et le nouveau conseil école/collège.

Cette nouvelle instance, présidée conjointement par le principal et l'inspecteur de l'Éducation nationale, se réunit au moins deux fois par an et doit établir un « programme d'actions » qui peut proposer « des enseignements et des projets communs », et même « des échanges de pratiques et d'enseignants » entre le collège et les écoles de son secteur. De plus, les personnels représentant le collège sont désignés par le chef d'établissement via le conseil pédagogique – dont les membres sont désignés eux aussi par le principal.

Ce conseil risque bien de ne devenir qu'une hiérarchie intermédiaire pesante et sans aucune efficacité au regard des enjeux. Et

NOTE DE VIE SCOLAIRE : abrogée !

La loi dite de refondation modifie l'art. L332-6 du code de l'éducation sur le diplôme national du brevet pour en retirer notamment la prise en compte de la note de vie scolaire dont le SNES-FSU demandait l'abrogation depuis des années. Si les circulaires qui définissaient les composantes de cette note n'ont pas encore été abrogées à ce jour, elles n'ont plus aucune assise ni législative ni réglementaire. Il faut donc combattre les pressions que pourraient exercer certains chefs d'établissement pour maintenir cette note qui n'a plus lieu d'être.

LPC : énième simplification !

Le Livret Personnel de Compétences, rejeté pourtant par la profession et bien au-delà, n'est pas remis en cause dans son principe. Sa réduction à la seule validation des 7 grandes compétences ne résout rien car elle ne modifie pas le fondement même du livret, qui ne fait sens ni pour les enseignants ni pour les familles, ni pour les élèves et pose bien des problèmes pédagogiques et éducatifs. Le rapport annexé à la loi prévoit de « faire évoluer les modalités d'évaluation et de notation des élèves » pour « privilégier une évaluation positive, simple et lisible » ; pour le SNES-FSU, ce n'est pas une nouvelle réforme du LPC qui le permettra : il demande son abrogation et l'ouverture d'une réflexion approfondie sur l'évaluation des élèves.



© Clément Martin

DERNIÈRE MINUTE

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

L'Inspection générale et la Direction générale des enseignements scolaires ont rencontré les organisations syndicales la semaine précédant la rentrée pour discuter de propositions d'allègements des programmes de Terminale L et ES et du programme de Troisième (voir détail sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/-actualites-.html).

Reconnaissant enfin officiellement ce que nous ne cessons de leur répéter depuis des mois (en particulier par la pétition intersyndicale initiée en mai dernier par le SNES-FSU), ces propositions correspondent en grande partie aux demandes de l'intersyndicale, dont seul le SGEN-CFDT était absent.

Le SNES-FSU a insisté sur l'urgence de publier ces allègements qui, sans résoudre le fond du problème de ces programmes, seront une bouffée d'oxygène pour leur mise en œuvre. Il a rappelé l'urgence d'une réflexion sur les épreuves du brevet des collèges et du baccalauréat. L'US reviendra plus largement sur ces allègements dans sa prochaine édition.

Une vieillesse digne pour les immigrés : un défi à relever en urgence

Tel est le titre du rapport présenté le 3 juillet à l'Assemblée nationale. Fort de 82 propositions, il s'articule autour de quatre grands axes : promotion de l'intégration, accès à des logements adaptés, accès aux droits ouverts aux personnes âgées, libre choix entre pays d'accueil et pays d'origine.

Nous reviendrons sur ce dossier important qui concerne 350 000 personnes de plus de 65 ans, très souvent pauvres et usées par des conditions de travail difficiles pour la plupart.

Langues vivantes : urgence pour le bac

Le SNES-FSU a rencontré la Direction générale des enseignements scolaires au ministère fin juillet. Il a rappelé fermement son exigence d'épreuves terminales et nationales, et la nécessité de remise à plat des épreuves de langues vivantes au baccalauréat. Il a insisté sur l'exigence des collègues de ne pas revivre le marathon de l'année dernière et redétaillé ses propositions.

Le ministère a reporté une nouvelle fois toute décision à la rentrée.

Le compte rendu de cette rencontre est disponible sur le site du SNES-FSU : snes.edu/Audience-epreuves-LV-juillet-2013.html.

Le SNES-FSU appelle les collègues à se saisir des conseils d'enseignement et des réunions de prérentrée pour faire pression afin d'obtenir rapidement une autre réponse du ministère.

Chute de l'emploi à domicile au premier trimestre 2013

Tel est le bilan de l'Acoss, l'organisme collecteur des cotisations de Sécurité sociale, publié le 8 juillet. La baisse concerne surtout les activités « hors garde d'enfant » (aide ménagère, garde malade, aide aux personnes âgées et soutien scolaire). Chiffre qui révèle, entre autre, la situation réelle des personnes âgées aujourd'hui.

« Un homme n'est grand que lorsqu'il tient sa grandeur ni de l'obéissance ni du commandement » VICTOR HUGO

AGRÉGÉS

PROMOTION À LA HORS-CLASSE

À l'issue de la CAPN qui s'est déroulée fin juin, 2 241 agrégés ont été promus à la hors-classe. Les interventions du SNES-FSU ont permis d'obtenir la promotion de nombreux collègues proches de la retraite.

Toutefois, le refus du ministère de modifier les modalités d'accès à la hors-classe et la méconnaissance par les recteurs et l'inspection de la façon d'attribuer les avis a, cette année encore, privé d'accès à la hors-classe des collègues n'ayant pas démerité et qui partiront à la retraite sans bénéficier de cette promotion.

SCANDALEUX

Alors que le contingent national aurait dû permettre la promotion des 1 150 collègues ayant atteint le 11^e échelon depuis plus de quatre ans (seuls à bénéficier d'un effet financier immédiat), seuls 449 d'entre eux l'ont été sur les 614 figurant sur les listes académiques, qui déjà mettaient en exergue de fortes disparités.

INÉGALITÉS FLAGRANTES

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont intervenus fermement sur les inégalités des politiques rectorales, des académies sanctionnant clairement les agrégés en fin de carrière. Les modifications à la marge de la dernière note de service n'ont manifestement pas changé les pratiques de certains recteurs. Trop

de collègues 11+4 sont remontés avec un avis « très honorable », ce qui aux yeux de l'administration est disqualifiant pour une promotion à la hors-classe ! Face à ces incohérences et pour corriger les inégalités entre les académies, le ministère s'est dès lors engagé à réécrire totalement la note de service. Le SNES-FSU sera vigilant lors des discussions relatives à la rédaction de celle-ci, mais aussi lors de sa mise en œuvre dans les CAPA. Dans un contexte où le point d'indice est gelé depuis 3 ans et où le pouvoir d'achat baisse, la préoccupation des collègues concernant la promotion à la hors-classe est légitime.

Le SNES-FSU exige, dans un premier temps, que l'accès à l'indice terminal de la hors-classe soit garanti à tous et, à terme, que la hors-classe soit intégrée dans une nouvelle grille indiciaire permettant à tous de faire une carrière revalorisée.

■ André Voirin, Serge Deneuvelise

Pour plus de précisions : www.snes.edu/CAPN-hors-classe-des-agreges-2013.html



STAGIAIRES ET CONTRACTUELS ADMISSIBLES LES LAISSÉS POUR COMPTE

Après des affectations chaotiques, stagiaires et contractuels admissibles entrent dans le métier sans que leur formation ait été améliorée.

Sous prétexte d'affecter au plus tôt les stagiaires, le ministère a refusé de réunir un groupe de travail national sur les affectations et a compacté le calendrier, imposant à la DRGH de finaliser et publier les affectations 24 heures après les résultats des derniers concours. Bilan : de nombreuses erreurs ont été constatées (non prise en compte des demandes d'affectation simultanée, oubli d'éléments de barème, non prise en compte des vœux papier...) et des centaines de stagiaires ont demandé des révisions d'affectation. Avec le calendrier resserré, elles n'ont pas pu être prononcées, dans de nombreux cas, avant la fin de la période de formulation des vœux intra-académiques. Pour les contractuels admissibles, la situation est problématique en Île-de-France : au 28 août, tous les admissibles n'ont pas pu être affectés.

Le SNES-FSU revendique une amélioration des conditions d'affectation des stagiaires par la tenue, entre autre, de groupes de travail.



FORMATION : UNE GÉNÉRATION ENCORE SACRIFIÉE

Les stagiaires seront dans les mêmes conditions de stage que leurs prédécesseurs (décharge de 3 heures pour les enseignants, 6 heures pour les CPE excepté ceux qui bénéficient d'une « forte expérience »). La formation est de 6 heures (une journée)/semaine en plus du service. Pour les contractuels admissibles, nombre d'entre eux ont déjà un M2, et leur service est bien supérieur au tiers temps. La formation promise n'est pas effective dans toutes les académies, faute de moyens financiers et humains en formation continue.

Dans les deux cas, on reste donc sur un modèle de formation « sur le tas » par compagnonnage. Le SNES-FSU revendique que ces générations ne soient pas les oubliées de la réforme : formations adaptées et allègements de service doivent être organisés pour les néotitulaires issus de ces générations sacrifiées.

■ Caroline Lechevallier



TZR UNE RENTRÉE TRÈS TENDUE

Une fois encore, ce sont les effectifs du remplacement qui jouent le rôle de variable d'ajustement de la rentrée puisque le bilan du mouvement intra 2013 est sans appel : 800 TZR de moins, soit une baisse de 4 ou 5 % par rapport à la rentrée 2012. En effet, en dépit du fait que les stagiaires soient maintenus sur des services presque entiers (5/6^e d'un service complet), le nombre insuffisant de recrutements opérés en 2012 pèse de tout son poids sur cette rentrée. Aussi, pour pourvoir les postes en établissement, les recteurs n'ont eu d'autre choix que de ponctionner les moyens de remplacement en titulaires. Il est d'ores et déjà clair que les remplacements deviendront très difficiles à assurer dès la Toussaint, sauf à recruter de nouveau des personnels non titulaires.

DÉGRADATION RENOUVELÉE

Dans un tel contexte, la situation des TZR, dont un très grand nombre sont déjà affectés à l'année, ne verra aucune amélioration : nombreux services à cheval sur deux (voire trois) établissements, tentatives d'affectation hors zone ou en dehors de la discipline d'enseignement... Les conséquences pour les collègues sont connues :

difficultés d'organisation de l'emploi du temps et donc de la vie professionnelle, personnelle et familiale ; trajets et temps de transports multipliés, fatigue accrue et frais qui découlent de ces situations. Le SNES-FSU et ses militants dans les sections académiques (S3) et les sections d'établissement (S1) sont mobilisés pour aider les collègues TZR à s'organiser et améliorer leur situation. De nombreuses réunions spécifiques aux TZR sont programmées pour les prochaines semaines dans les départements et par les sections académiques du SNES-FSU.

Le nouveau mémo national TZR, édition 2013-2014, est d'ores et déjà disponible dans les sections académiques. Il contient toutes les informations nécessaires pour la défense de la situation des collègues TZR et de leurs droits.

■ Christophe Barbillat emploi@snes.edu



CIO UNE ANNÉE DÉCISIVE

L'action des collègues CO-Psy a permis d'empêcher la fermeture de CIO dans plusieurs académies. Mais le sort de ces derniers n'est pas encore réglé et la mobilisation reste indispensable.

Jusqu'à la fin juin, les CO-Psy et les directeurs de CIO se sont mobilisés pour empêcher la mise en œuvre des plans de « restructuration » des CIO dans les académies. À Lyon, à Reims, à Grenoble, l'action a conduit les rectorats à surseoir à leurs projets de fermeture ou de déménagements sauvages. Mais il faut désormais obtenir le maintien de tous les CIO et l'assurance de conditions d'exercices adaptées au fonctionnement « normal » d'un CIO. La vigilance est donc toujours de mise. D'autant que dans plusieurs académies, des projets similaires sont annoncés pour le premier trimestre. Le MEN envisage de replier le réseau sur les CIO d'État (soit 280 actuellement) et de procéder à un redéploiement au sein des académies. Ce n'est évidemment pas la bonne méthode. Ceci aboutirait à l'affaiblissement du premier service public d'orientation de l'Éducation nationale, au profit de l'implantation de structures multi-partenariales qui ne remplissent pas du tout les mêmes missions pour les élèves, les parents et les équipes d'établissements. Il faut que le MEN se positionne clairement par rapport aux CIO et aux CO-Psy. À plusieurs reprises, le SNES-FSU a dénoncé la marginali-

sation dont les personnels étaient l'objet. Rappelons qu'ils ne sont toujours pas cités dans le texte définissant les équipes de suivi dans la circulaire Foquale. Mais ils sont également absents des treize groupes de travail concernant les différentes catégories de personnels annoncés par le ministre le 16 juillet. À croire que le logiciel de filtrage mis en place par le précédent ministère n'a pas été reparamétré !

RÉAFFIRMER LE RÔLE DES CIO

Si le SNES-FSU n'est pas demandeur d'une nouvelle redéfinition des missions, il souhaite que l'apport des CO-Psy et des DCIO soit clairement inscrit dans les chantiers prioritaires de la rentrée. Les questions de recrutement, de formation, de carrière doivent être traitées sérieusement. L'avenir des CIO et des personnels ne peut être indéfiniment suspendu aux pressions des lobbies de tous poils. Le MEN doit aller de l'avant en réaffirmant fortement le rôle du réseau des CIO au sein de l'Éducation nationale et en donnant des perspectives positives à ses personnels. C'est tout l'enjeu de cette nouvelle année.

■ Catherine Remermier

CO-Psy : Colloque SNES-FSU le 8 novembre

L'orientation scolaire est de plus en plus associée à l'inégalité et à la reproduction sociale. La crise renforce l'angoisse des jeunes et de leurs familles sur le choix des « bons » parcours et sur l'insertion professionnelle. En réponse à ces attentes, les pouvoirs publics ont avancé plusieurs pistes : décentraliser la formation professionnelle initiale et l'orientation dans l'espoir de mieux ajuster emploi et formation, externaliser l'accompagnement des élèves, avec recours au « coaching », mettre en place une formation à « l'entrepreneuriat » dès la Sixième afin de sensibiliser très tôt aux besoins du marché du travail. En quoi ces propositions sont-elles susceptibles d'améliorer et de démocratiser l'orientation des élèves et des étudiants ? Que nous apprennent les résultats de la recherche ? Que disent les acteurs de terrain ?



© Thierry Nectoux

Afin d'en débattre, le SNES-FSU organise, à Paris, un colloque, ouvert à tous. Inscrivez-vous rapidement : formation.syndicale@snes.edu

Dossier perte d'autonomie

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement est prévue à la fin de l'année. Un syndicat patronal de la filière de la « silver economy » vient de se créer et a mis en place cinq groupes de travail autour des technologies qui devraient permettre aux personnes vieillissantes de rester chez elles. L'apport de technologies, la création d'emplois, sont choses positives mais le syndicat patronal regrette déjà de ne pas parvenir à distribuer ses produits. Cela aurait-il à voir avec le pouvoir d'achat en berne des personnes âgées ? Sur ce dossier, la FSU est en principe reçue le 29 août par le cabinet de la ministre Delaunay. Nous y reviendrons, bien sûr.

« La pendule indique le moment, mais qu'est-ce qui indique l'éternité ? » WALT WHITMAN

AVENIR DES AVS⁽¹⁾

AVANCÉES ET INQUIÉTUDES

Les AVS sont les AED chargés d'accompagner individuellement dans le milieu scolaire les élèves handicapés. Si leur cédésation leur donne un vrai métier, elle suscite des inquiétudes nouvelles.

Progressivement, la politique de scolarisation des élèves handicapés dans les établissements s'est développée, permettant une meilleure intégration scolaire et sociale de ces élèves. Cette politique impose la présence d'un nombre croissant de personnels pour aider les élèves handicapés dans et en dehors de l'établissement. C'est la tâche des AVS qui, comme les autres assistants d'éducation, étaient obligatoirement « remerciés » après six ans d'exercice.

Le ministre vient d'annoncer sa décision de mettre fin à cette absurdité et de faire de cet accompagnement un vrai métier. Pour ce faire, il propose à ces personnels et à ceux qui assureront ultérieurement cette mission un contrat à durée indéterminée (CDI), et crée un diplôme pour assurer le recrutement et la formation de ces personnels.

VERS UN VRAI MÉTIER...

C'est une avancée importante par la reconnaissance d'un vrai métier et l'assurance d'une pérennité de cette mission et d'une certaine sécurité pour les personnels.

Pour autant, le ministre n'est pas allé au bout de sa logique. En effet, dans la fonction publique un métier correspond à un « corps » qui définit une grille de rémunération, les conditions de service et d'emploi, ainsi que le recrutement par concours. Rien de tel *a priori* pour un CDI qui est un contrat et non un statut.

Le CDI porterait le plus souvent sur un temps partiel puisqu'il correspondrait au service assuré par

chaque AVS qui n'est pas toujours, loin s'en faut, à temps complet. C'est donc en dehors de l'accompagnement dans l'établissement que les AVS concernés devront rechercher le complément (en particulier auprès des départements). Le niveau de recrutement prévu serait le niveau V, donc sans la possession nécessaire du bac, ce qui est insuffisant concernant l'aide que ces personnels doivent apporter à certains élèves dans le second degré.

...AVEC LES DROITS DE TOUT FONCTIONNAIRE

L'absence de statut, le recrutement par un contrat, laissent planer la crainte de devoir passer par une période de forte précarité avant de pouvoir accéder à ce CDI. Par ailleurs, ces mesures de passage directement en CDI ne concernent pas les contrats aidés qui accompagnent les élèves en situation de handicap, qui devront eux suivre une formation et préparer le diplôme qui devra être créé pour prétendre accéder à un CDI.

Tout en actant les progrès importants que représentent les propositions du ministre par rapport à la situation actuelle, le SNES-FSU défendra, durant la période de discussion qui précédera la loi et les décrets, des mesures qui fassent que ces personnels bénéficient d'une bonne formation et disposent de tous les droits attachés au statut de fonctionnaire.

■ Daniel Robin

(1) Auxiliaires de vie scolaire



CHARTRE DE LA LAÏCITÉ DES PRINCIPES CLAIREMENT AFFICHÉS

Enrichi par les amendements du SNES-FSU, ce texte intéressant, qui présente les principes de la laïcité, sera affiché dans les établissements scolaires.

Le ministère a proposé un projet de charte de la laïcité qui a été soumis au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE). Le SNES-FSU a proposé des amendements qui devraient être repris dans le texte définitif, lequel ne sera connu qu'à la mi-septembre.

Ce texte est pour nous intéressant, car il présente de façon brève, à travers dix-sept articles, les principes essentiels de la laïcité dans les établissements scolaires du premier et du second degré.

Il rappelle en particulier que la laïcité garantit la liberté de conscience. Elle défend aussi la liberté d'expression dans le respect des valeurs de la République, et à ce titre, la laïcité ne doit pas être confondue avec la neutralité. Ce point a

d'ailleurs fait l'objet d'un amendement déposé par le SNES-FSU.

UN TEXTE À POPULARISER

Ce texte rappelle que l'espace scolaire doit offrir aux élèves « les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix ». C'est pourquoi personne ne peut dans l'établissement manifester son appartenance religieuse. C'est dans ce domaine que la laïcité impose la stricte neutralité dans l'espace scolaire, comme partout quand il s'agit des fonctionnaires dans l'exercice de leur fonction.

Par ailleurs il est clairement rappelé qu'« aucun élève ne peut invoquer des raisons religieuses ou politiques pour contester à un enseignant le droit de traiter une partie du programme ».

Ce texte devra être affiché dans les établissements dès sa publication. Il nous paraît utile que tous les personnels contribuent à sa popularisation auprès des élèves et des parents d'élèves. Reste la question de savoir si ce texte ne pourrait pas utilement être intégré dans le règlement intérieur de chaque établissement.

■ Fabienne Bellin, Daniel Robin



GRÈCE SOLIDARITÉ AVEC LES ENSEIGNANTS GRECS

L'œuvre de destruction du service public d'éducation en Grèce se poursuit sur les injonctions de la Troïka. La solidarité avec les travailleurs grecs de l'Éducation reste indispensable.

OLME syndicat grec du second degré, a lancé une pétition (en ligne sur www.avaz.org) pour défendre l'enseignement public en Grèce suite aux nouvelles mesures préconisées par la Troïka. L'été a été marqué par l'adoption d'une nouvelle loi, le 17 juillet, qui va se traduire par des procédures de licenciements d'enseignants et la fermeture de filières dans l'enseignement professionnel. La situation est particulièrement dramatique puisque 2 500 enseignants seront mis à disposition pendant huit mois au cours desquels ils percevront seulement 75 % de leur salaire avant leur licenciement. De plus, 5 000 enseignants du second degré seront transférés d'office vers le primaire et 2 000 vers l'administration. 20 000 élèves ne pourront suivre la formation de leur choix en lycée professionnel suite à la fermeture de sections (santé, arts et esthétique), signe que le gouvernement entend transférer une grande partie de l'enseignement professionnel au secteur privé.



OLME prévoit d'organiser dès cette rentrée de septembre des actions et demande également le soutien des autres organisations affiliées au Comité Syndical Européen de l'Éducation (région Europe de l'Internationale de l'Éducation).

D'ores et déjà OLME entend mobiliser les collègues et menace de ne pas ouvrir les écoles le 11 septembre, jour de la rentrée des élèves. Le SNES-FSU fait part de son soutien aux actions engagées.

■ Odile Cordelier

Rouen : raisonnement ou endoctrinement ?

Le tout nouveau projet académique de Rouen pour 2013-2017 se conclut par une citation de Gustave Le Bon, citation qui en elle-même a de quoi faire frémir : « les raisonnements peuvent convaincre, mais ils ne font pas toujours agir. La suggestion, la répétition et la contagion pénétrant dans l'inconscient, tendent au contraire à se transformer en actes ».

Quelle idéologie peut sous-tendre un projet académique qui propose de renoncer au raisonnement au profit de l'endoctrinement ? Le choix de G. Le Bon pour conclure est lui-même plus qu'étonnant quand on connaît les controverses autour des travaux de cet auteur, théoricien de la manipulation et de la propagande. Interpellé en CTA, le recteur a tout bonnement refusé de commenter : ignorance ? provocation ?



suppression de 35 postes d'AED... Des incertitudes supplémentaires résultent des inconnues quant au nombre et à l'affectation des reçus et admissibles aux concours, stagiaires comme contractuels admissibles.

C'est dans ce contexte que le recteur a fait le choix incompréhensible de créer des tensions supplémentaires en supprimant purement et simplement tous les groupes de travail d'affectation des TZR, décision contraire à l'intérêt des personnels mais aussi à l'intérêt du service.

Limoges : c'est ça le changement ?

Plus de 120 manifestants réunis devant le rectorat le 8 juillet 2013 ont protesté contre la décision du recteur de supprimer les groupes de travail relatifs aux affectations des titulaires remplaçants.

La rentrée 2013 s'annonce en effet tendue. Aucune amélioration à attendre dans les établissements : effectifs de classe pléthoriques, conditions de travail et d'études toujours aussi peu satisfaisantes,

10 SEPTEMBRE

LES RETRAITÉS AUSSI

La grande majorité des retraités n'est pas constituée de « privilégiés » mais connaît des difficultés comme les actifs. Les retraités doivent aussi se mobiliser le 10 septembre.

Trois ans après la réforme des retraites de 2010, François Hollande poursuit la voie ouverte par son prédécesseur, avec la même logique : réduction des dépenses et attaque contre les salariés et futurs retraités. Pour la première fois, les retraités actuels sont dans le collimateur. Actifs et retraités sont visés : allongement de la vie au travail, et donc réduction inévitable des pensions d'un côté, et de l'autre risque de désindexation des pensions (déjà effective pour les complémentaires du privé)

et différentes mesures fiscales (projet de suppression de l'abattement de 10 %, alignement de la CSG...) qui viennent s'ajouter à d'autres déjà en place : blocage des barèmes de l'impôt, suppression de la demi-part, taxe CASA de 0,3 % censée financer la perte d'autonomie...

SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Autant de raisons pour les retraités de faire front commun avec les actifs le 10 septembre au nom de la solidarité intergénérationnelle mais

aussi pour défendre leur pouvoir d'achat et leurs droits.

En effet, le risque est grand de paupériser davantage de très nombreux retraités. Certains d'entre eux cherchent d'ailleurs à retravailler. Plus de retraités pauvres, c'est moins de consommation, de croissance. Et les retraités auront plus de difficultés à aider ascendants et descendants comme c'est le cas actuellement. Car s'il existe des retraités fort aisés, ce n'est pas la majorité : les inégalités de la vie active perdurent à la retraite.



© Clément Martin

Surtout, la réforme repose sur l'idée qu'être en retraite c'est se préparer à mourir. Alors que l'espérance de vie en bonne santé diminue, il faudrait travailler plus longtemps et renoncer à un droit, renoncer à un temps de la vie où, affranchi des contraintes du travail, on peut espérer réaliser ses désirs, ses passions, continuer à être un citoyen actif.

« Mieux vaut de vieux travailleurs fatigués que de jeunes retraités actifs », semble être le slogan de nos gouvernants.

Oui, les retraités seront dans la rue le 10 septembre. ■ **Marylène Cahouet**

Publicités

Travailler

Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.

SPÉCIAL MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur **www.gmf.fr**

10 %
DE RÉDUCTION*
sur votre assurance **AUTO**

+

Pour les moins de 30 ans
JUSQU'À
100 € OFFERTS**
50 € sur votre assurance **AUTO**
50 € sur votre assurance **SANTÉ**

*Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.
**Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant l'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2013.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie, Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9. Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Media Smart Plus, le premier kit d'éducation à la publicité et aux médias

Travaillez en classe avec **Media Smart Plus** dans le cadre des programmes scolaires sur la publicité, les médias, la communication digitale et les métiers de ce secteur.

Commandez votre kit gratuitement ou téléchargez-le sur www.mediasmartplus.fr

Validez des compétences du B2i

Les mécanismes de la publicité en ligne décryptés

Découvrez les métiers des médias et de la communication

ENSEIGNANTS, BOUCLEZ FACILEMENT VOS BUDGETS

PROJETS SCOLAIRES, VOYAGES PÉDAGOGIQUES GRÂCE AUX ACTIONS CLÉS-EN-MAIN :

GAIN DE TEMPS, EFFICACITÉ, sans Risque

► à découvrir sur initiatives.fr

Le porteur des établissements scolaires

tél : 02 43 14 30 00

